

# REGLEMENT Grimpée cycliste ECOV

## La verticale du Thou – cols-cyclisme.com

Le Dimanche 27 août 2023 à partir de 9h, l'ECO Villeurbannais organise une grimpée chronométrée de cyclisme sur route.

Le parcours est d'une longueur de 5,9 km pour un dénivelé positif de 407 m.

Le départ est situé Rue Georges Lyvet dans la commune de Couzon au Mont d'Or (69270). Il emprunte : La rue Georges Lyvet – La route de Poleymieux – La route du Génie et se termine au sommet du mont Thou.

L'épreuve est organisée sous l'égide de la FSGT.

L'inscription et la participation à cette épreuve vaut acceptation de la prise de photos ou vidéos par l'organisateur ainsi que l'acceptation du règlement décrit ci-dessous dans son intégralité.

### Article 1 : Participation

La grimpée cycliste La Verticale du Thou – cols cyclisme.com est ouverte à tous. **Les participants non licenciés d'une fédération française de cyclisme devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve.**

Les mineurs devront fournir obligatoirement, en plus de leur licence ou du certificat médical, une autorisation parentale.

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée, ni cédée.

L'inscription se fera par internet à l'adresse suivante :

L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible mais il ne sera pas possible de choisir son heure de départ.

Chaque participant prévoira 4 épingles à nourrice pour fixer son dossard.

Le nombre de participants est limité à 150.

### Article 2 : L'épreuve

Le parcours est constitué d'une grimpée. Les départs s'échelonnent toutes les minutes.

Un tableau indiquant les horaires de départ sera mis en ligne sur le site de l'organisation la veille de l'épreuve et sera affiché le jour de la course. Il appartient à chaque concurrent de se rendre au départ pour cette heure-ci.

A l'issue de l'épreuve, un classement sera établi. Les trois premiers scratch ainsi que les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés (coupes, médailles ou lots).

### Article 3 : Code de la route

Cet évènement est une épreuve de cyclisme de masse. **Le strict respect du code de la route est exigé.** Des signaleurs seront présents mais aucune route empruntée ne l'est exclusivement pour l'épreuve.

#### **Article 4 : Matériel**

Le port du casque à coque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire durant toute l'épreuve.

#### **Article 5 : Ravitaillement**

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé aux participants.

#### **Article 6 : Assurance**

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers

L'organisateur ne couvre pas les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants (chute ou vol).

Tout participant est tenu de s'assurer qu'il bénéficie d'une couverture « assurance individuelle accident ».

#### **Article 7 : Responsabilité**

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, il sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout participant est tenu de vérifier le bon fonctionnement de son matériel.

#### **Article 8 : Assurance annulation**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de désistement du participant.

Un dédommagement sera proposé en cas d'annulation de l'épreuve de la part de l'organisateur.

#### **Article 9 : Disqualification**

Tout participant n'ayant pas respecté le code de la route sera disqualifié.

Tout participant n'ayant pas réalisé l'intégralité du parcours sera disqualifié.

Tout participant se mettant dans le sillage d'un autre d'un autre coureur (drafting) sera disqualifié.

Tout participant ayant une attitude anti-sportive sera disqualifié.

Tout participant étant surpris en train de jeter quoi que ce soit sur le parcours sera disqualifié. (Des poubelles seront prévues aux départ et arrivée de l'épreuve).

Les voitures suiveuses sont interdites et leur présence entrainera la disqualification du concurrent concerné.

#### **Article 10 : Abandon**

Tout abandon en cours d'épreuve devra être signalé à l'organisation (signaleur ou téléphone).

#### **Article 11 : Equipe médicale**

Une équipe médicale sera présente sur le parcours. Tout concurrent témoin d'un accident ou incident nécessitant l'intervention des secours devra informer les signaleurs ou l'organisation de la course d'une nécessité d'intervention de l'équipe médicale.

### **Article 11 : Catégories**

#### Pour les femmes

Classement scratch,  
Minimes : (12-14 ans),  
Cadettes : (14-16 ans).  
Juniors (17-18 ans)  
Espoirs (19-22 ans),  
Seniors (23-39 ans),  
Vétérans (40-49 ans)  
Super Vétérans (50-59 ans)  
Anciennes 1 (60-69 ans)  
Anciennes 2 (70 ans et plus)

#### Pour les hommes

Classement scratch,  
Minimes : (12-14 ans),  
Cadets : (14-16 ans).  
Juniors (17-18 ans)  
Espoirs (19-22 ans),  
Séniors (23-39 ans),  
Vétérans (40-49 ans)  
Super Vétérans (50-59 ans)  
Anciens 1 (60-69 ans)  
Anciens 2 (70 ans et plus)

#### Tandem

Classement scratch

#### Fixie (bicyclette mono pignon sans roue libre)

Classement scratch

### **Article 12 : Récompenses**

Les récompenses seront remises après l'arrivée du dernier concurrent.

La présence des récompensés est indispensable. Aucun récompensé ne pourra se faire représenter par un tiers.

Les trois premiers au scratch ainsi que les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés (coupe ou lot).

**Un prix spécial « Reine du mont Thou » et « Roi du Mont Thou »** sera décerné pour les concurrents féminin et masculin ayant réalisé le meilleur temps scratch du jour.

**Article 13 : Inscriptions**

Le coût de l'inscription jusqu'au jeudi 24 août 2023 minuit est de :

- 7 euros pour les licenciés,
- 8 euros pour les non licenciés (incluant le prix d'une assurance journalière),

Le montant de l'inscription le jour de l'épreuve est de 10 euros.